

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/241 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE POUR L'EXERCICE 2016

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2016

L'An deux mille seize et le vingt-sept octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BARTOLI Paul-Marie à Mme OLIVESI Marie-Thérèse
Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène à M. VANNI Hyacinthe
M. GIACOBBI Paul à M. TATTI François
Mme GUIDICELLI Maria à Mme BARTOLI Marie-France
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière
M. de ROCCA SERRA Camille à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. ROSSI José à Mme MURATI-CHINESI Karine
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme SIMEONI Marie à Mme GUISEPPI Julie
M. TOMA Jean à Mme GRIMALDI Stéphanie.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 16/053 AC de l'Assemblée de Corse du 11 mars 2016 portant approbation du règlement financier de la Collectivité Territoriale de Corse,

VU la délibération n° 16/081 AC de l'Assemblée de Corse du 15 avril 2016 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2016,

VU l'avis n° 2016-53 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en date du 25 octobre 2016,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PRECISE que les résultats de l'exercice 2015 sont repris au budget supplémentaire :

- un excédent de la section de fonctionnement de **95 778 019,18 €**,
- un déficit de la section d'investissement de **116 658 909,19 €**.

PRECISE que le compte administratif présente, au bilan de l'exercice 2015, un déficit global de clôture de **20 880 890,01 €**.

PROPOSE que l'excédent de fonctionnement soit affecté au financement d'une partie du déficit de la section d'investissement pour un montant de **95 778 019,18 €** inscrit au compte 1068 du chapitre 922.

ARTICLE 2 :

ADOpte le Budget Supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2016, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente (rapport de présentation, document comptable, délibération de programme) :

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés	129 639 303,40	1 215 514,88	130 854 818,28	137 026 911,18	-6 172 092,90	130 854 818,28
Crédits de fonctionnement votés	15 666 802,04	-6 172 092,90	9 494 709,14	8 279 194,26	1 215 514,88	9 494 709,14
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	145 306 105,44	-4 956 578,02	140 349 527,42	145 306 105,44	-4 956 578,02	140 349 527,42

Montants exprimés en euros

ADOpte, pour l'exercice 2016, un montant cumulé des autorisations de programme ouvertes sur la section d'investissement s'élevant à - 27 980 586,41 € et un montant cumulé des autorisations d'engagement s'établissant à - 11 772 904,98 €, compte tenu des annulations, transferts et réaffectations détaillés dans la délibération de programme.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse :

- à réaliser une ou plusieurs **lignes de trésorerie** pour un montant maximum de **65 000 000 €**,
- à recourir à l'emprunt dans la limite des crédits ouverts au chapitre 923, soit **44 640 000 €**.

ARTICLE 4 :

APPROUVE l'admission en non-valeur de l'ensemble des côtes irrécouvrables proposées par M. le Payeur de Corse, dont la liste est jointe en annexe de la présente délibération pour un montant total de **6 398,04 €** ;

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder à l'annulation des titres correspondants.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 octobre 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXES